

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **3 octobre 2022** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Véronique Côté
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le président déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-10
144

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Véronique Côté, appuyé par France Thibodeau et résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-10
145

03.01 - Séance ordinaire du 6 septembre 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Vanessa Chouinard et

résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - LÉGISLATION

04.01 - Forum des élus - 12 octobre

La directrice générale, Magguy Mathault, donne des informations sur le forum des élus qui se tiendra le 12 octobre prochain. Le forum sera animé par monsieur Guy Boudreault. Elle mentionne l'importance de ce forum et demande une confirmation de présence afin de planifier les tables.

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-10
146

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 103 645.98 \$

Payable par chèques	3 936.81 \$
Payable par dépôts directs	96 524.37 \$
TOTAL	100 461.18 \$

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Marjolaine Leblanc et Karine Godbout. Tous ont apposé leurs initiales.

Un solde de 3 184.80 \$ reste au compte de Tetra Tech Qi inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-10
147

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Véronique Côté, appuyé par France Thibodeau et résolu :

- que les comptes du mois de septembre 2022 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés	79 528.59 \$
Salaires nets versés	13 209.01 \$
Remises de l'employeur	6 873.23 \$
TOTAL	99 610.83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-10
148

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu d'accepter les journaux généraux suivants :

Journal général # EJ-06-25 À EJ-06-28 Conciliation bancaire de juin 2022

Journal général # EJ-07-29 à EJ-07-33 Conciliation bancaire de juillet 2022

Journal général # EJ-08-34 à EJ-08-36 Conciliation bancaire d'août 2022

Journal général # CORR-07-03 Annulation chèque en circulation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-10
149

05.04 - Budget 2022 - Adoption du budget du Transport Adapté Collectif L'Islet-Sud

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Simon Bourgault et résolu :

Que la municipalité confirme sa participation au Transport Adapté L'Islet-Sud en nommant Marjolaine Leblanc à titre de représentante de la Municipalité;

Que la municipalité accepte de verser une contribution de 2 150.69 \$ pour l'année 2023 et ce, en deux versements;

Que la municipalité confirme le mandat donné au Transport Adapté L'Islet-Sud;

Que la municipalité accepte le mandat d'organisme mandataire donné à Ville St-Pamphile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-10
150

05.05 - Soumission - Gestion des actifs

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de TBMaestro inc. au montant de 13 222.13 \$ incluant les taxes applicables pour l'appel d'offres numéro 532300802101 - Audit de batiments;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection de la Fédération Québécoise des Municipalités a analysé la soumission et l'analyse démontre que "TBMaestro inc." possède une soumission conforme avec le meilleur pointage;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection de la Fédération Québécoise des Municipalités recommande l'octroi du contrat à TBMaestro inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Côté, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu d'accepter la recommandation du comité de sélection de la FQM et d'octroyer le contrat à TBMaestro inc. au montant de 13 222.13 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2022-10
151**

05.06 - Demande d'appui La Fabrique de la Paroisse de Ste-Perpétue

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Perpétue sollicite l'appui de la Municipalité de Saint-Adalbert dans sa demande auprès de Telus pour l'installation d'une antenne radiofréquence dans le clocher de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'améliorer le service dans la région est important;

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu d'appuyer la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Perpétue dans sa demande auprès de Telus pour l'installation d'une antenne radiofréquence dans le clocher de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2022-10
152**

05.07 - Création d'un comité - Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Considérant que la Municipalité de Saint-Adalbert est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de

critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Adalbert doit constituer un tel comité;

En Conséquence, il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Adalbert:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, Magguy Mathault, directrice générale et greffière trésorière
- de Roxanne Pelletier, greffière trésorière adjointe.

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Adalbert dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Adalbert de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Rien à signaler, le directeur incendie étant absent.

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - René Laverdière, représentant

Rien à signaler

07.02 - Ouverture des soumissions pour l'entretien des entrées municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adalbert a demandé des soumissions pour l'ouverture des entrées municipales;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions qui se lisent comme suit (avant taxes applicables) :

- Construction Réalise inc.

Saison 2022-2023 100.00\$ de l'heure

Saison 2023-2024 105.00\$ de l'heure

Saison 2024-2025 110.00\$ de l'heure

Advenant l'utilisation du Tracteur Kubota MX 4700 les taux seraient les suivants:

Saison 2022-2023 65.00\$ de l'heure

Saison 2023-2024 68.00\$ de l'heure

Saison 2024-2025 70.00\$

- Érablière du Leverrier inc.

Saison 2022-2023 118.00 \$ de l'heure

Saison 2023-2024 120.00 \$ de l'heure

Saison 2024-2025 122.00 \$ de l'heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Véronique Côté et résolu d'accepter la plus basse soumission, soit Constructions Réalise inc. pour une période de trois ans, au montant de 100.00 \$ de l'heure pour la saison 2022-2023, 105.00 \$ de l'heure pour la saison 2023-2024 et 110.00 \$ pour la saison 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-10
154

07.03 - Programmation TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Vanessa Chouinard

APPUYÉ PAR : France Thibodeau

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant

Le conseiller représentant, Simon Bourgault mentionne qu'il y aura une cueillette des ordures monstres la semaine prochaine. Il explique également que pour les années à venir, il y aura une cueillette d'ordures monstres à chaque année.

Une rencontre aura lieu dans les semaines à venir afin de travailler le budget pour l'année 2023.

08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc, représentante

La conseillère représentante, Marjolaine Leblanc mentionne qu'elle n'a pas eu de développement quant à l'achat des composteurs. Le maire René Laverdière confirme que la commande a bien été faite par la MRC et que nous devrions avoir des développements à ce sujet d'ici le printemps prochain.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

La conseillère représentante, France Thibodeau mentionne que le comité MADA fera un souper spaghetti comme activité de financement le 3 décembre prochain à la salle municipale. Stéphanie Dubé viendra chanter durant le souper.

Elle donne également le résumé des revenus et dépenses pour les diners causerie.

		Revenus	Revenus CECB	Dépenses	Net
20 juin 2022	23 participants	130.00 \$	300.00 \$	329.05 \$	100.95 \$
18 juillet 2022	25 participants	145.00 \$	300.00 \$	121.19 \$	323.81 \$
15 août 2022	18 participants	100.00 \$	300.00 \$	281.61 \$	118.39 \$
20 septembre 2022	32 participants	170.00 \$	300.00 \$	130.70 \$	339.30 \$
				TOTAL :	882.45 \$

Madame Marjolaine Leblanc mentionne qu'il y a quelques achats supplémentaires. Elle nous fera parvenir les factures.

Il est question également d'un projet en collaboration avec la bibliothèque. France Thibodeau demande si c'est possible d'avoir un montant pour acheter des jeux géants et des jeux de sociétés. La directrice générale Magguy Mathault lui demande de faire parvenir une liste de ce qu'elle aurait besoin. Ainsi elle pourra vérifier la disponibilité au budget de 2022 ou le prévoir dans le budget 2023.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Véronique Côté, représentante

Véronique Côté donne des détails sur l'activité des nouveaux bébés et nouveaux arrivants. Elle mentionne qu'en raison de la pandémie, il y a trois ans à rattrapper. Comme les plus vieux ont maintenant trois ans, les cadeaux seront différents. La fête se tiendra le 19 novembre prochain sous une forme de cocktail dinatoire. L'endroit où se déroulera l'activité n'est pas encore choisi.

Le maire René Laverdière mentionne qu'il serait bien de continuer les empreintes sur l'arbre lors de l'activité puisque beaucoup des nouveaux bébés seront présents.

La fête d'Halloween quant à elle se déroulera le 31 octobre prochain à la salle municipale. Une demande sera faite auprès du centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour que les enfants débarquent directement à la salle à la fin des classes.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentante

La conseillère représentante, Marjolaine Leblanc, donne des explications sur les augmentations au budget du transport adapté et collectif pour 2023.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, Catherine Bilodeau, représentante

Rien à signaler

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant

Rien à signaler.

12.02 - Point information - Loisirs, Vanessa Chouinard, représentante

Vanessa Chouinard a contacté Keven Bélanger de Saint-Adalbert afin de lui demander s'il est intéressé à prendre le contrat de la patinoire pour la saison 2022-2023. Monsieur Bélanger demande à avoir une liste des tâches à effectuer. La conseillère mentionne qu'elle monte présentement un document concernant l'entretien de la patinoire. Vanessa Chouinard a demandé à Monsieur Bélanger de recevoir sa réponse rapidement.

**2022-10
155**

12.03 - Démission du concierge Magella Bélanger

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la démission de monsieur Magella Bélanger au poste de concierge pour les bâtiments municipaux.

CONSIDÉRANT QUE celle-ci prendra effet à la fin décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Véronique Côté et résolu d'accepter la démission de monsieur Bélanger à titre de concierge pour les bâtiments municipaux.

Il est également résolu de faire une offre d'emploi rapidement afin qu'il puisse avoir une période de transfert de savoir avant la fin de l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions provenant de l'assistance.

14 - VARIA

**2022-10
156**

14.01 - Séance du conseil du 7 novembre 2022

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Véronique Côté et

résolu de changer la date de la prochaine séance du conseil municipal du lundi 7 novembre prochain pour mardi le 8 novembre 2022.

14.02 - Sondage - Projet coeur du village

La directrice générale, Magguy Mathault mentionne qu'un sondage a été envoyé par publi postage aujourd'hui. Elle explique qu'il est très important d'avoir la participation des citoyens à ce sondage. La compilation des résultats du sondage doit se faire pour le 10 octobre prochain.

14.03 - Défi-vélo Pierre Daigle

Nous avons reçu un appel de monsieur Sébastien Demers concernant l'organisation d'une halte à la salle municipale lors du défi Pierre Daigle du 10 septembre dernier. Celui-ci remercie grandement la Municipalité de Saint-Adalbert car tout était parfait.

La conseillère France Thibodeau mentionne que l'an prochain nous devrions prendre des collations sans noix en cas d'allergie.

14.04 - Cuisine collective

La conseillère France Thibodeau fait la lecture d'une demande de la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet concernant la possibilité d'organiser des ateliers de cuisine collective à Saint-Adalbert. La maison de la Famille demande la possibilité d'utiliser la cuisine ainsi que les équipements. Le maire René Laverdière demande à France Thibodeau de communiquer avec la directrice générale de la maison de la Famille afin d'avoir des détails sur les dates prévues des ateliers, afin que ceux-ci n'entrent pas en conflit avec les ateliers de diners causeries déjà en place les 3e mardis du mois.

14.05 - ORH L'islet

La conseillère représentante, Vanessa Chouinard mentionne que le projet de fusion avec l'ORH de Montmagny a été refusé par les municipalités participantes. La gestion de L'ORH L'Islet restera à Saint-Jean-Port-Joli.

2022-10
157

14.06 - Plainte pour le bruit - Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des plaintes pour l'utilisation de motocross dans le village;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ces véhicules près des résidences occasionne des nuisances sonores;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse à laquelle circule les véhicules constitue un danger pour la population;

CONSIDÉRANT QUE pour la Municipalité de Saint-Adalbert, la sécurité des citoyens est importante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Côté, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu de demander à la Sûreté du Québec, poste de Saint-Jean-Port-Joli, d'effectuer une surveillance accrue sur le

territoire de la Municipalité de Saint-Adalbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, et résolu que cette session régulière soit levée à 20h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. et greffière-trésor